



## Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



Pour des milieux de travail en santé  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 45, du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2020

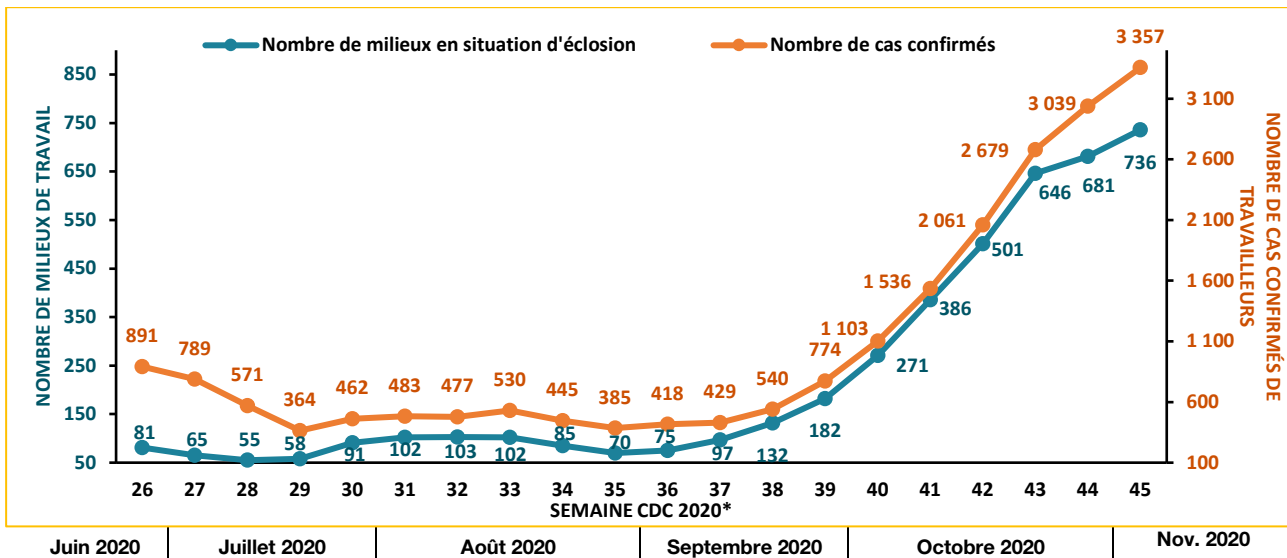
Le 13 novembre 2020

### Précisions importantes

- Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. Seuls les milieux en situation d'écllosion, donc avec au moins deux cas confirmés ou plus, sont comptabilisés dans la vigie. Les cas de travailleurs infectés non associés à une situation en écllosion ne font pas partie de cette vigie. En outre, certaines situations d'écllosion dans les restaurants et les gyms peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont pas rapportées dans cette vigie.
- En raison de la définition d'écllosion utilisée, certains milieux de travail identifiés comme étant en situation d'écllosion ne sont pas nécessairement les milieux d'acquisition de la COVID-19. En effet, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près afin d'éviter ou limiter la transmission dans l'entreprise, tout en suivant l'évolution de la pandémie dans son secteur d'activité au niveau national.

### Le coup d'œil national

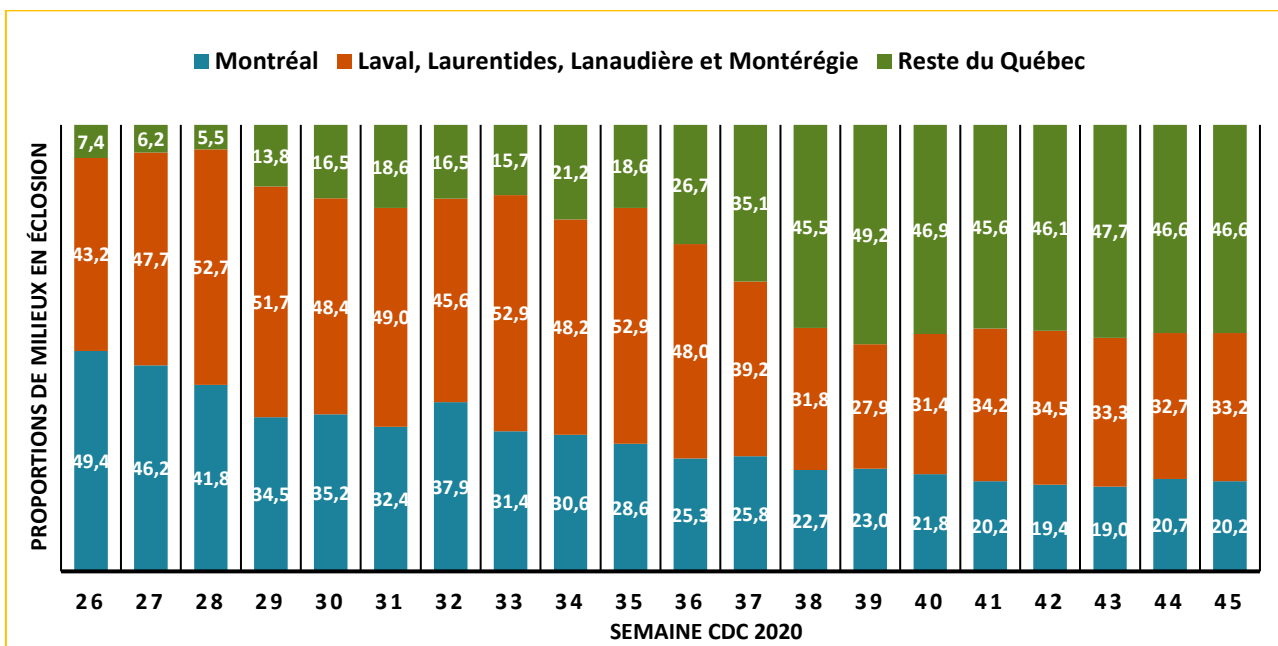
- ▶ Dans le cadre de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, un plus grand nombre de milieux de travail sont en situation d'écllosion. C'est la neuvième semaine consécutive qui affiche une **hausse** tant du **nombre de milieux de travail** en situation d'écllosion que du **nombre de cas confirmés** de travailleurs dans ces situations. Les hausses observées ont une ampleur relative moindre qu'il y a quelques semaines.
- ▶ Après le retrait des écllosions terminées et l'ajout des nouvelles écllosions à celles en cours, le nombre de milieux est passé de 681 à 736 (+ 55, soit + 8,1 %) et le nombre de cas confirmés, de 3 039 à 3 357 (+ 318, soit + 10 %). Il y a toujours une tendance à la hausse malgré une croissance un peu plus faible dans les deux dernières semaines. Certaines régions demeurent aux prises avec des hausses importantes. Les entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande, de fabrication de produits alimentaires et les épicerie-boucheries sont des secteurs à surveiller de près en raison du nombre élevé d'écllosions et de cas de COVID-19.



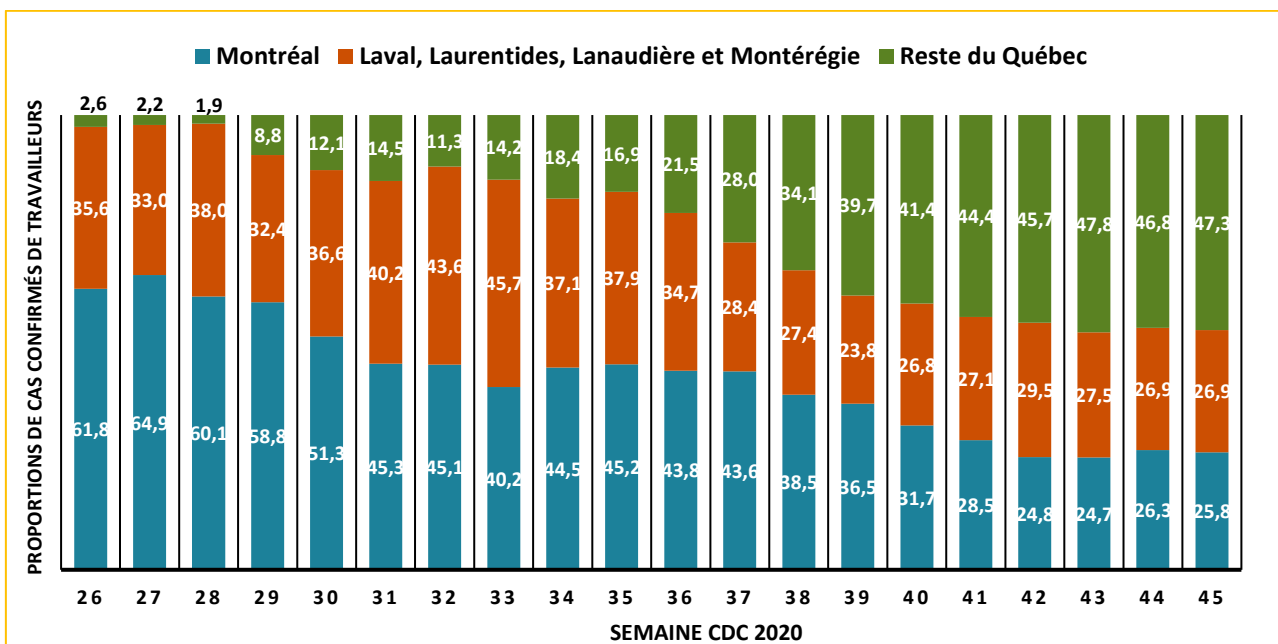
\* Voir annexe pour les dates exactes.

- ▶ La part des milieux en situation d'éclosion hors de Montréal et de ses régions limitrophes demeure identique à la semaine dernière (47 %), Montréal représentant toujours 20 % de l'ensemble des milieux en éclosion.
- ▶ La proportion de cas confirmés de travailleurs à l'extérieur de Montréal et ses régions limitrophes demeure toujours importante, également à 47 %.

**Proportion de milieux en situation d'éclosion**  
**Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 45**



**Proportion de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion**  
**Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 45**



- On observe une hausse du nombre de nouvelles éclosions par rapport à la semaine passée (200 c. 158, + 27 %).
- Tout comme la semaine dernière, un grand nombre des nouvelles éclosions sont survenues dans les secteurs du commerce de détail et de l'industrie manufacturière (88 milieux; 248 cas).
- Trois nouveaux milieux en situation d'éclosion incluent neuf cas ou plus : une entreprise de coulage et finition de béton (17 cas), un concessionnaire automobile (10 cas) et une entreprise de camionnage (9 cas).

Nouvelles éclosions		N. total milieux	N. total cas
<b>Division économique</b>	<b>Détails (Nombre de milieux)</b>	<b>200</b>	<b>566</b>
<b>Industrie manufacturière</b>	Divers produits alimentaires (produits laitiers, boulangerie-pâtisserie, viandes, chocolat, pâtes...) (n = 8); produits en plastique ou caoutchouc (n = 6); fabrication d'équipement de transport (aérien, auto et ferroviaire) (n = 6); produits en métal, sidérurgie et usinage (n = 6); produits en bois (n = 4); fabrication de produits minéraux (argile, béton et verre) (n = 4); pâtes à papier et produits en papier (n = 3); composantes électriques et électroniques (n = 3); vêtements (n = 2); produits pharmaceutiques (n = 1); abattage et conditionnement de la viande et de la volaille (n = 1); produits manufacturés divers (n = 5)	<b>49</b>	<b>136</b>
<b>Commerce de détail</b>	Épiceries-boucheries (n = 13; 35 cas); concessionnaires et garages automobiles (n = 8; 30 cas); magasins de produits divers (chaussures, vêtements, meubles, accessoires d'ameublement de maison, appareils électroniques, matériaux de construction, instruments de musique) (n = 7); alimentation spécialisée (n = 3); détaillant d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.) (n = 2); marchandises diverses (n = 2); pharmacies (n = 1); magasin-entrepôt (n = 1); fruits et légumes (n = 1); entreprise de vente directe (produits financiers) (n = 1)	<b>39</b>	<b>112</b>
<b>Commerce de gros</b>	Machines, matériel et fournitures (industriels, électroniques et à usage professionnel...) (n = 5); produits alimentaires divers (n = 4); rebuts et le recyclage (n = 4); matériel et fournitures de plomberie et de chauffage et matériaux de construction (n = 3); gaz et produits pétroliers (n = 2); camions, autobus, pièces et accessoires pour véhicules automobiles (n = 2); produits divers (n = 2)	<b>22</b>	<b>57</b>
<b>Construction</b>	Construction résidentielle (n = 9; 23 cas); routes, rues et ponts (n = 3); entrepreneurs spécialisés (électricité, plomberie) (n = 2); coulage et finition de béton (n = 1; 17 cas); construction et entretien de lignes électriques (n = 1)	<b>16</b>	<b>57</b>
<b>Transport et entreposage</b>	Services relatifs aux transports (en commun, ferroviaire...) (n = 4); services d'entreposage (n = 4; 14 cas); services d'entretien des routes, rues et ponts (n = 3); entreprises de camionnage (n = 3; 16 cas)	<b>14</b>	<b>51</b>
<b>Services aux entreprises</b>	Services-conseils (pharmaceutique, vente au détail, hygiène et génie industriel, construction) (n = 5); services comptables ou d'avocats (n = 4); services de sécurité (n = 2); agence de placement (n = 1); agence de publicité (n = 1)	<b>13</b>	<b>32</b>
<b>Autres services</b>	Services de divertissements et de loisirs (golf, salle de quilles, centre municipal de loisirs) (n = 3); services relatifs aux bâtiments et aux habitations (n = 3); production de films et de matériel visuel (n = 2); salons funéraires (n = 2); services de conciergerie et d'entretien (n = 2); services personnels et domestiques (n = 1)	<b>13</b>	<b>30</b>
<b>Restauration et hébergement</b>	Restaurants	<b>10</b>	<b>26</b>
<b>Services de santé et services sociaux</b>	Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux (aide aux victimes d'actes criminels, relais communautaire...) (n = 3); cabinets de médecins (spécialistes ou généralistes) (n = 2); cabinet dentistes (n = 1); services d'ambulance (n = 1); centre de travail adapté (n = 1)	<b>8</b>	<b>22</b>
<b>Services gouvernementaux</b>	Administrations : locale (polices, pompiers, services administratifs) (n = 5), provinciale (n = 1) ( <i>voir aussi contrôle routier dans Intermédiaires financiers</i> )	<b>6</b>	<b>15</b>
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture</b>	Élevages de vaches (n = 2); culture en serre (n = 2); services vétérinaires	<b>5</b>	<b>14</b>
<b>Intermédiaires financiers</b>	Banque, caisse (n = 1; 6 cas), société d'assurance (contrôle routier)	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>Activités diverses</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

- En ce qui a trait aux nouveaux cas qui se sont additionnés cette semaine aux éclosions en cours, le secteur des abattoirs continue de se démarquer avec un ajout de 90 cas répartis dans six abattoirs de viande.

<b>Nouveaux cas dans des éclosions en cours (actives)<sup>a</sup></b>		<b>N. total milieux</b>	<b>N. total cas</b>
<b>Division économique</b>	<b>Détails (Nombre de milieux)</b>	<b>99</b>	<b>294</b>
<b>Industries manufacturières</b>	Entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande (n = 6; 90 cas); produits alimentaires divers (charcuterie, volaille...) (n = 4); produits en bois (n = 2); produits en papier (n = 2); transformation des métaux (n = 3); fabrication de produits métalliques (n = 4); produits électriques et électroniques (n = 2); produits minéraux non métalliques (ciment, argile, granit) (n = 3); diverses entreprises manufacturières (n = 4)	<b>31</b>	<b>155</b>
<b>Commerces de détail</b>	Concessionnaires et garages automobiles (n = 5); épicerie-boucheries (n = 5); meubles (n = 2); produits de rénovation et matériaux de construction (n = 2; dont un milieu avec 14 cas); dépanneur (n = 1); pharmacie (n = 1); magasin à bas prix (n = 1); détaillant d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.) (n = 1)	<b>18</b>	<b>50</b>
<b>Transport et entreposage</b>	Services de camionnage (n = 5); transports (aérien, autobus, administration portuaire) (n = 4); services d'entretien des routes, rues et ponts (n = 1); service d'entreposage cargo (n = 1)	<b>11</b>	<b>24</b>
<b>Services aux entreprises</b>	Services de location de personnel (n = 2); services techniques (n = 2); agence de sécurité (n = 1); agence de publicité (n = 1); service d'entretien d'immeubles (n = 1); syndic de faillite (n = 1)	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Services gouvernementaux</b>	Administrations fédérale (forces armées, n = 2), provinciale (palais de justice, police, n = 2) et locale (police, pompiers, n = 3)	<b>7</b>	<b>13</b>
<b>Commerces de gros</b>	Produits de rénovation et matériaux de construction (n = 2); produits alimentaires divers (n=1); camions (n = 1); machines, matériel et fournitures agricoles (n = 1)	<b>5</b>	<b>13</b>
<b>Services de santé et services sociaux</b>	Services d'ambulance (n = 2); service de maintien à domicile (n = 1); centre de prélèvements biologiques (n = 1; 9 cas)	<b>4</b>	<b>12</b>
<b>Autres services</b>	Salon de coiffure, centre récréatif, club de sport, services relatifs aux bâtiments et aux habitations	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Restauration</b>	Restaurants	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Activités diverses</b>		<b>8</b>	<b>10</b>

<sup>a</sup> Pour la semaine CDC 45, de nouveaux cas confirmés se sont ajoutés dans 99 des 536 éclosions déjà en cours.

- Les secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaines CDC 25 à 45, 2020), sont les suivants :

Industries manufacturières, en particulier les industries de l'abattage et du conditionnement de la viande et autres industries de produits alimentaires	296	Construction, particulièrement le secteur de promotion et construction de maisons individuelles ( <b>voir interprétation et limites en annexe</b> )	108
Commerces de détail, notamment les épiceries-boucheries	271	Commerces de gros, en particulier les commerces de produits alimentaires	104
Hébergement et restauration, principalement les restaurants	154	Services aux entreprises, essentiellement des bureaux d'avocats, de comptables et de services-conseils	92
Autres services, notamment les services de divertissements et de loisirs	110	<b>Nombre total de milieux de travail différents touchés entre les semaines 25 et 45</b>	<b>1 444</b>

- À part l'augmentation du nombre de milieux dans chaque secteur, cette distribution est relativement identique à celle de la semaine précédente.
- En outre, depuis le début de la vigie (mi-juin 2020), on comptabilise 30 milieux (+ 2) en situation d'éclosion avec 20 cas de travailleurs confirmés et plus. Ils se déclinent ainsi :

Secteur d'activité	Nombre de milieux
<b>Industries manufacturières :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage et conditionnement de la viande (n = 6)</li> <li>- Équipement pour le transport aérien (n = 2)</li> <li>- Produits alimentaires (n = 2)</li> <li>- Produits en ferro-alliage et laminage d'aluminium (n = 2)</li> <li>- Gros appareils (électriques ou non)</li> </ul>	13
<b>Commerces de gros :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits alimentaires (n = 2)</li> <li>- Viande et produits de la viande</li> <li>- Rebutis et matériaux de récupération</li> </ul>	4
<b>Services aux entreprises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de location de personnel</li> <li>- Services de sécurité et d'enquêtes</li> <li>- Emballages spécialisés pour l'alimentaire</li> <li>- Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles</li> </ul>	4
<b>Commerces de détail :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épicerie-boucherie</li> <li>- Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire</li> <li>- Marchandises diverses</li> </ul>	3
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élevage de volaille</li> <li>- Autres services relatifs à l'élevage</li> </ul>	2
<b>Transports :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports en commun urbains (n = 2)</li> <li>- Services relatifs aux transports aériens</li> </ul>	3
<b>Services gouvernementaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de police</li> </ul>	1
<b>Total depuis la semaine 25</b>	<b>30</b>

- Depuis la mi-juin (semaines CDC 25, 2020), selon le secteur d'activité, les milieux de travail où au moins deux situations d'éclosion ont été recensées sont les suivants :

Secteur d'activité	Nombre de milieu
<b>Autres industries manufacturières :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement pour le transport aérien (n = 3)</li> <li>- Pièces et accessoires en matière plastique (n = 2)</li> <li>- Produits en matière plastique (n = 2)</li> <li>- Produits en ferro-alliage (n = 1)</li> <li>- Usinage de pièces (n = 1)</li> <li>- Gros appareils électriques (luminaires) (n = 2)</li> <li>- Produits pharmaceutiques et des médicaments (n = 2)</li> <li>- Produits orthopédiques (n = 1)</li> <li>- Confection de vêtement (n = 1)</li> </ul>	15
<b>Commerces de détail :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement) (n = 3)</li> <li>- Boucheries (n = 2)</li> <li>- Épicerie (n = 2)</li> <li>- Magasin-entrepôt (n = 2)</li> <li>- Magasin à bas prix</li> <li>- Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire (légumes)</li> <li>- Concessionnaire automobile</li> </ul>	12
<b>Industries des aliments :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits alimentaires divers (viandes, légumes...) (n = 3)</li> <li>- Conserveries de fruits et de légumes</li> <li>- Industrie des biscuits</li> <li>- Industrie du pain et des autres produits de boulangerie*</li> </ul>	6
<b>Transports :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Camionnage (n = 2)</li> <li>- Transports en commun urbains*</li> <li>- Autres services relatifs aux transports (travaux publics)</li> </ul>	4
<b>Services aux entreprises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de sécurité et d'enquêtes (n = 3)</li> <li>- Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles</li> </ul>	4
<b>Entreposage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services d'entreposage</li> </ul>	3
<b>Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture de céréales</li> <li>- Culture en serre</li> </ul>	2
<b>Commerces de gros :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabricant de produits alimentaires</li> </ul>	1
<b>Construction :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction résidentielle</li> </ul>	1
<b>Intermédiaires financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque</li> </ul>	1
<b>Services sociaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de travail adapté</li> </ul>	2
<b>Services de divertissements et de loisirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc d'attractions</li> <li>- Production de films et de matériel visuel</li> </ul>	2
<b>Total depuis la semaine 25</b>	<b>53</b>

\* Milieux de travail avec trois situations d'éclosion depuis la mi-juin 2020.

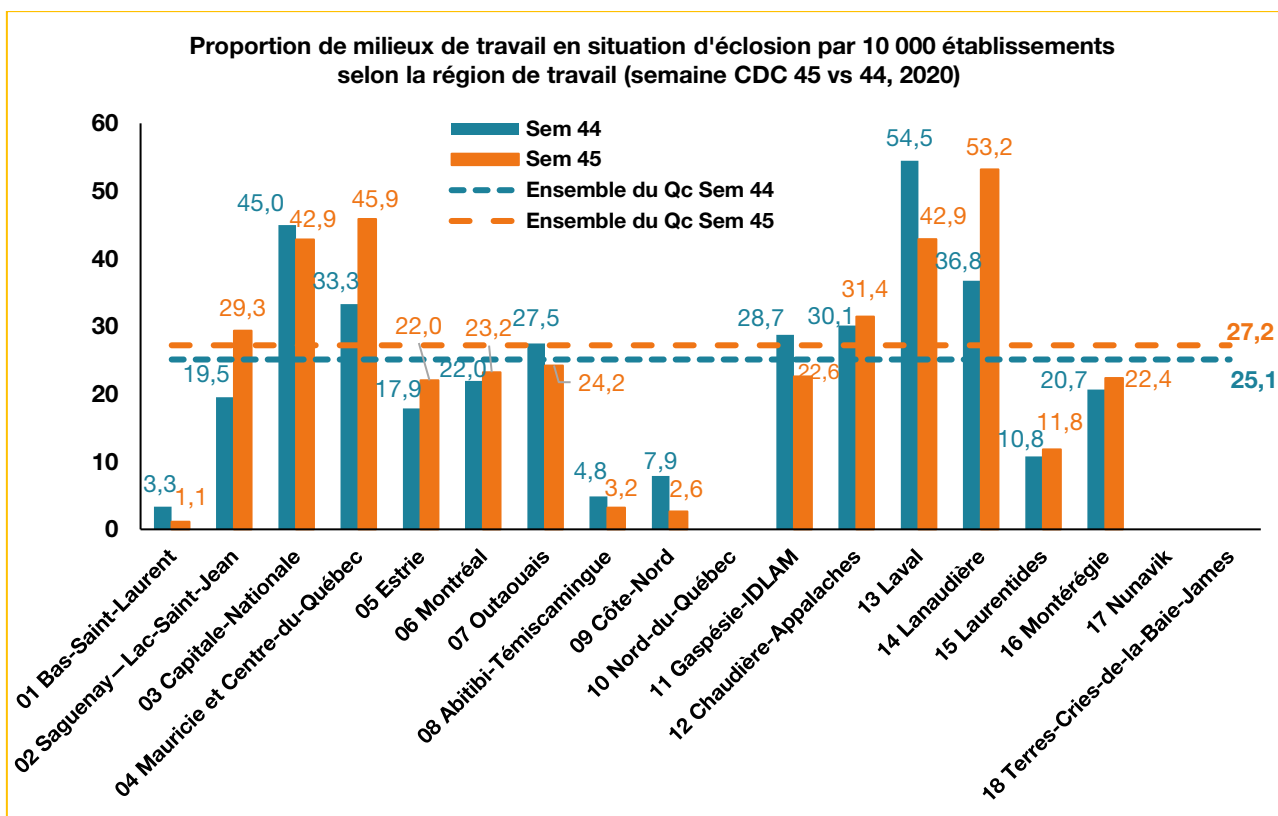
## Le coup d'œil régional

- La situation semble se stabiliser dans plusieurs régions alors que d'autres régions connaissent des hausses importantes du nombre de situations d'éclosions et du nombre de cas de COVID. Parmi les 16 régions affectées, quatre régions n'ont pas de nouvelles éclosions cette semaine.
- Globalement, la hausse du nombre de milieux et de cas est moins prononcée, probablement en lien avec la fin de plusieurs éclosions (- 145 éclosions totalisant - 532 cas), et la fermeture de certains milieux de travail (restos, bars, gym).

Région	Semaine actuelle (1 <sup>er</sup> au 7 novembre 2020)				Variations avec la semaine précédente		Depuis le 14 juin
	Nombre de						
	Milieux	Cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas <sup>a</sup>	Milieux	Cas	Total de milieux (sem CDC 25 à 45)
01 Bas-Saint-Laurent	1	4	0	0	↓ (2)	↓ (10)	16
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	33	132	13	44	↑ (11)	↑ (37)	45
03 Capitale-Nationale	101	342	19	68	↓ (5)	↓ (19)	186
04 Mauricie et Centre-du-Québec	84	458	26	173	↑ (23)	↑ (160)	108
05 Estrie	37	190	13	40	↑ (7)	↑ (13)	71
06 Montréal	149	865	45	208	↑ (8)	↑ (66)	359
07 Outaouais	22	64	4	14	↓ (3)	↓ (11)	44
08 Abitibi-Témiscamingue	2	6	0	0	↓ (1)	↓ (3)	5
09 Côte-Nord	1	3	0	0	↓ (2)	↓ (4)	5
10 Nord-du-Québec	1	4	0	2	↓ (1)	↓ (2)	3
11 Gaspésie-IDLAM	11	49	2	20	↓ (3)	↑ (2)	21
12 Chaudière-Appalaches	50	336	10	24	↑ (2)	↑ (2)	70
13 Laval	48	216	5	34	↓ (13)	↓ (57)	110
14 Lanaudière	81	301	32	131	↑ (25)	↑ (117)	125
15 Laurentides	23	66	9	22	↑ (2)	↓ (1)	54
16 Montérégie	92	321	22	80	↑ (7)	↑ (28)	222
17 Nunavik	0	0	0	0	=	=	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	=	=	0
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>736</b>	<b>3 357</b>	<b>200</b>	<b>860</b>	<b>↑ (55)</b>	<b>↑ (318)</b>	<b>1 444</b>

<sup>a</sup> Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.

- ▶ Concernant la proportion de milieux de travail en situation d'écllosion, six régions se situent au-dessus de la moyenne provinciale (27,2 milieux par 10 000 établissements), soit une de moins que la semaine dernière. Deux régions, l'Outaouais (24,2 c. 27,5; - 14 %) et la Gaspésie/IDLAM (22,6 c. 28,7; - 27 %), ont maintenant des proportions sous la moyenne provinciale, alors que le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est ajoutée au groupe de ceux qui dépassent cette moyenne.
- ▶ Les hausses les plus importantes ont été notées au Saguenay-Lac-Saint-Jean (50 %), dans Lanaudière (45 %) et en Mauricie-Centre-du-Québec (38 %).



**Note :** le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.

Aucune proportion n'est présentée pour la région du Nord-du-Québec, malgré la présence de 6 cas confirmés dans une écloison, en raison de l'absence d'un dénominateur (nombre d'établissements).



## Construction : chantiers et entreprises

- ▶ Il y a un chantier de plus que la semaine précédente pour un total de 11 en situation d'éclosion. Sur quatre chantiers, les situations d'éclosion se sont terminées alors que cinq nouveaux chantiers se sont ajoutés. Les chantiers en éclosion sont répartis dans trois régions, c'est-à-dire une de moins que ce qui était rapporté la semaine précédente : Capitale-Nationale (n = 5), Montréal (n = 5) et Montérégie (n = 1). Un total de 48 cas de travailleurs confirmés COVID-19 a été dénombré dans l'ensemble de ces chantiers, soit un cas de plus que la semaine précédente (CDC 43).
- ▶ Distribution du nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion :

N. d'entreprise(s) distincte(s) impliquée(s) dans une situation d'éclosion	N. de chantiers de construction	N. de cas sur ces chantiers
1	1	3
2	2	4
3	2	13
6	1	17
Non précisé, non disponible	5	11
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>48</b>

- ▶ Le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien cerner l'ensemble de ces lieux de travail et à bien comptabiliser les cas confirmés de travailleurs sur les chantiers d'une région, certains cas pouvant aussi provenir d'entreprises de régions avoisinantes.
- ▶ Par ailleurs, selon l'adresse civique de l'entreprise, les données sont plus complètes. La vigie révèle qu'il y a trois entreprises de construction de plus que la semaine dernière. Au total, 59 entreprises (59/736 : 8,0 %), réparties dans 10 régions, avaient deux travailleurs infectés ou plus, pour un total de 197 travailleurs (197/3 357 : 5,9 %). Les entreprises touchées sont : 28 entrepreneurs généraux (+ 6) avec 73 cas (+ 14), 30 entrepreneurs spécialisés (- 3) avec 122 cas (- 2), ainsi qu'une entreprise de services dont le nombre de cas n'a pas bougé (tableau 8, secteurs 40, 42 et 44).

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
<b>40- Entrepreneurs généraux</b>	<b>28</b>	<b>73</b>
▶ Secteur résidentiel	23	59
▶ Travaux de génie	3	7
▶ Lignes de transmission d'énergie ou télécommunications	2	7
<b>42- Entrepreneurs spécialisés</b>	<b>30</b>	<b>122</b>
▶ Plomberie (8), installation chauffage par fluide caloporteur et climatisation (1); tôlerie et autres travaux sur conduites (1)	10	30
▶ Électricité	9	42
▶ Autres travaux spécialisés (portes de garage, équipements spécialisés pour fermes, équipements sanitaires pour résidences, installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques)	5	22
▶ Coulage et finition du béton (3), coffrage (1)	4	24
▶ Mécanique spécialisée : Isolation thermique (1)	1	2
▶ Travaux de maçonnerie	1	2
<b>44- Autres services relatifs à la construction</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
▶ Entreprise de services	1	2

## Faits saillants

- ▶ On compte 200 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 736 répertoriés cette semaine et 145 situations d'éclosion ont pris fin.
- ▶ Ces 200 nouveaux milieux de travail ont généré 566 nouveaux cas. De plus, dans 99 milieux de travail avec une situation d'éclosion déjà en cours, 294 cas se sont ajoutés au cours de la semaine, pour un total de 860 nouveaux cas, comparé à 752 la semaine dernière.
- ▶ La proportion de milieux en situation d'éclosion avec trois cas et plus demeure identique à la semaine dernière (54 %) (figure 3).
- ▶ On compte maintenant 53 milieux (+ 7) en situation d'éclosion avec 10 cas confirmés de travailleurs et plus (tableau 4).
- ▶ Une part toujours importante des nouvelles éclosions ne compte que deux cas confirmés (60 % ou 119/200) (données non présentées).
- ▶ Neuf nouveaux milieux en situation d'éclosion en sont à une deuxième situation d'éclosion. Depuis le début de la vigie (mi-juin), 53 milieux ont eu plus d'une situation d'éclosion (tableau 12).
- ▶ La hausse des cas confirmés de travailleurs dans l'industrie des aliments persiste avec une augmentation de 30 % (547 c. 422 cas). La grande majorité de ces cas proviennent du secteur de l'abattage et conditionnement de la viande (tableau 6).
- ▶ Dans le secteur de l'abattage et conditionnement de la viande, 28 milieux de travail ont été en situation d'éclosion dans ce secteur depuis la mi-juin, pour un total de 601 travailleurs atteints de la COVID-19. L'application des mesures sanitaires recommandées reste un enjeu quotidien dans ces milieux.
- ▶ On observe moins de milieux en situation d'éclosion dans le secteur de la restauration, conséquemment à la fermeture des restaurants.
- ▶ En comparant les semaines CDC 44 et 45, trois grands groupes d'activités (cinq, la semaine dernière), présentent une augmentation de 20 cas et plus, totalisant 185 cas confirmés (tableau 9). Ces augmentations s'observent dans le groupe des industries des aliments (+ 125), les services de transports (+ 38) et dans les autres commerces de détail (+ 22) (tableau 9). Les hausses observées sont davantage réparties entre différents secteurs : 11 grands groupes comptent des hausses entre 10 et 19 cas confirmés.

## Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en lien avec le suivi de la pandémie.
- ▶ Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale. Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

## Méthode

Voir l'annexe pour les précisions sur la méthode ainsi que sur l'interprétation et les limites.

## Résultats

### Portrait des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 1<sup>er</sup> novembre au samedi 7 novembre 2020 (semaine n°45 Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

**Tableau 1** Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 45, 2020

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 736	N = 3 357
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 16 régions avec des milieux en situation d'éclosion</li> <li>▶ 2 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion</li> </ul>	
▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18 sur 18	

**Tableau 2** Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 45, 2020

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
06 – Montréal	149 (20,2)	865 (25,8)
03 – Capitale-Nationale	101 (13,7)	342 (10,2)
16 – Montérégie	92 (12,5)	321 (9,6)
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	84 (11,4)	458 (13,6)
14 – Lanaudière	81 (11,0)	301 (9,0)
<i>Les autres régions</i>	229 (31,1)	1 070** (31,9)
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>3 357</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

\*\* Une grande partie de ce nombre de cas confirmés de travailleurs (874/1070 ou 82 %) provient principalement de quatre régions : Chaudière-Appalaches (336 cas), Laval (216 cas), Estrie (190 cas) et Saguenay-Lac-Saint-Jean (132 cas).

**Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 45, 2020**

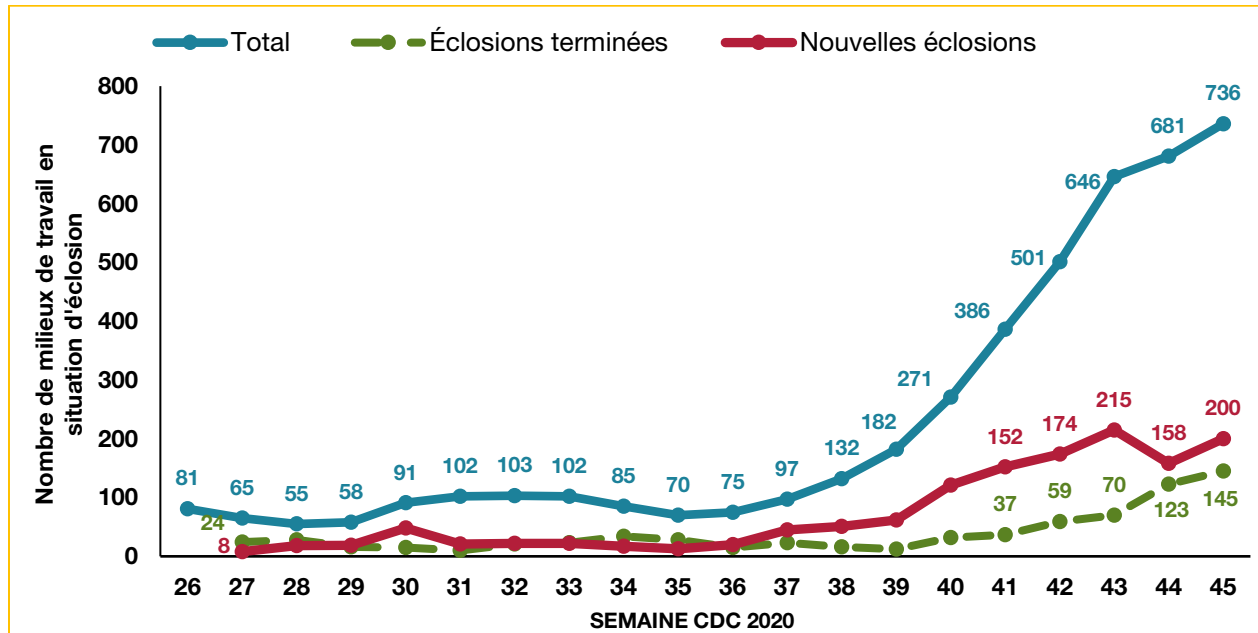
Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	197 (26,8)	1 081 (32,2)
Ceinture du Grand Montréal <sup>a</sup>	130 (17,7)	449 (13,4)
Autres régions du Québec <sup>b</sup>	409 (55,6)	1 827 (54,4)
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>3 357</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

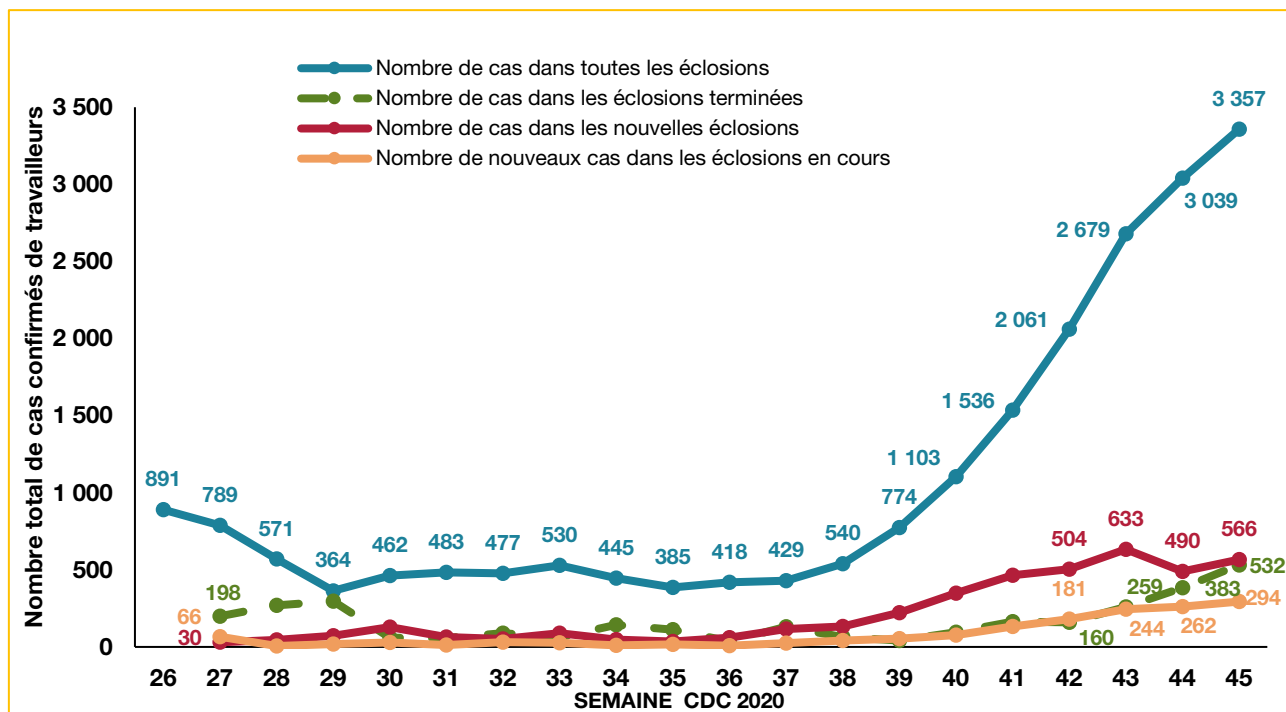
<sup>a</sup> **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

<sup>b</sup> **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

**Figure 1** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 26 à 45

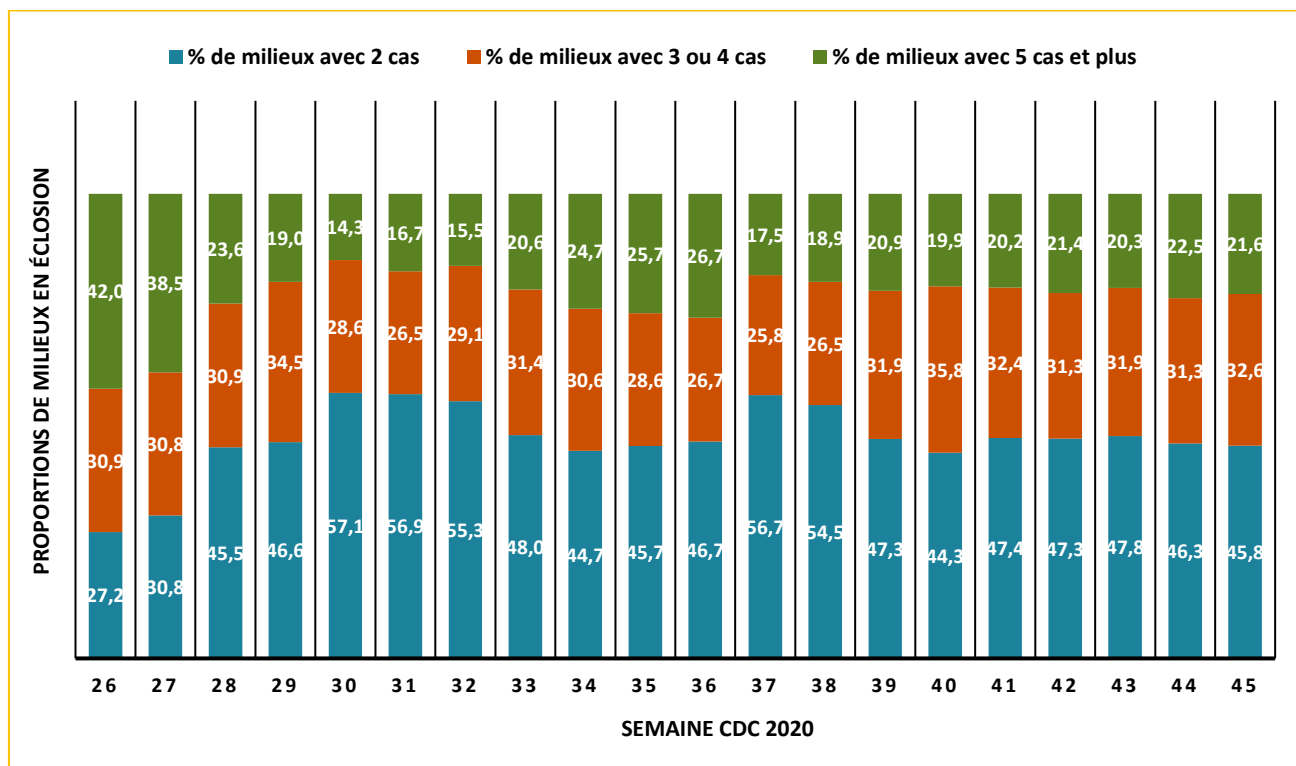


**Figure 2** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 26 à 45



**Note :** En raison de corrections apportées par quatre régions, dix cas confirmés ont été retirés pour la semaine 44. Le calcul du nombre total de cas pour la semaine 45 doit donc en tenir compte : 3 039 (total des cas, semaine 44) - 532 cas (éclussions terminées) + 566 cas (nouvelles éclussions) + 294 (nouveaux cas dans situations en cours) - 10 cas (retirés) = 3 357 (total des cas, semaine 45).

**Figure 3 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 26 à 45**



Nombre moyen de cas par écloision	11,0	12,1	10,4	6,3	5,1	4,7	4,6	5,2	5,2	5,5	5,6	4,4	4,1	4,2	4,1	4,0	4,1	4,1	4,5	4,6
Nombre médian de cas par écloision	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Nombre total de milieux en situation d'écloision	81	65	55	58	91	102	103	102	85	70	75	97	132	182	271	386	501	646	681	736

**Tableau 4 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 45, 2020**

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 cas	337	45,8
3 à 4 cas	240	32,6
5 à 9 cas	106	14,4
10 à 19 cas	41	5,6
20 cas et plus	12	1,6
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 5 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, semaine CDC 45, 2020**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	Nombre de régions concernées
<b>Commerces de détail</b>	<b>137</b>	<b>469</b>	<b>13</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	60	200	13
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	29	110	11
▪ 64 Marchandises diverses <sup>a</sup>	16	43	7
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	13	43	6
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	9	24	3
▪ 65 Autres commerces de détail <sup>b</sup>	8	45	5
▪ 69 Commerces de détail hors magasin <sup>c</sup>	2	4	2
<b>Commerces de gros</b>	<b>63</b>	<b>244</b>	<b>9</b>
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	18	78	8
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	16	54	8
▪ 59 Produits divers <sup>d</sup>	12	31	6
▪ 56 Articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction	10	58	6
▪ 55 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	4	17	4
▪ 51 Produits pétroliers	3	6	3
<b>Construction (voir interprétation et limites en annexe)</b>	<b>59</b>	<b>197</b>	<b>10</b>
▪ 42 Entrepreneurs spécialisés	30	122	9
▪ 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	28	73	10
▪ 44 Services relatifs à la construction	1	2	1
<b>10 Industries des aliments</b> (Abattage et conditionnement de la viande; autres industries de produits alimentaires...)	<b>49</b>	<b>547</b>	<b>10</b>
<b>45 Transport</b>	<b>40</b>	<b>206</b>	<b>9</b>

<sup>a</sup> Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins-entrepôt, magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses et friperies.

<sup>b</sup> Quatre commerces de bois et de matériaux de construction, deux bijouteries, un magasin-entrepôt et un commerce d'instruments de musique.

<sup>c</sup> Un bureau d'administration (dans une boulangerie) et une firme de services-conseils financiers.

<sup>d</sup> Quatre commerces d'articles de sport, un commerce de produits de plastique, un commerce de matériaux de construction, deux commerces de produits pour la maison, trois entreprises spécialisées dans les rebuts et le recyclage et une entreprise de gestion des matières résiduelles.

**Tableau 6 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 45, 2020**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>10 Industries des aliments</b> (Abattage et conditionnement de la viande; autres industries de produits alimentaires...)	<b>547</b>	<b>49</b>	<b>10</b>
<b>Commerces de détail</b>	<b>469</b>	<b>137</b>	<b>13</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	200	60	13
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	110	29	11
▪ 65 Autres commerces de détail <sup>a</sup>	45	8	5
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	43	13	6
▪ 64 Marchandises diverses <sup>b</sup>	43	16	7
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	24	9	3
▪ 69 Commerces de détail hors magasin <sup>c</sup>	4	2	2
<b>77 Services aux entreprises</b> (Services d'avocat, de notariat ou de comptabilité...)	<b>299</b>	<b>41</b>	<b>11</b>
<b>Commerces de gros</b>	<b>244</b>	<b>63</b>	<b>9</b>
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	78	18	8
▪ 56 Articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction	58	10	6
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	54	16	8
▪ 59 Produits divers <sup>d</sup>	31	12	6
▪ 55 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	17	4	4
▪ 51 Produits pétroliers	6	3	3
<b>Construction (voir interprétation et limites en annexe)</b>	<b>197</b>	<b>59</b>	<b>10</b>
▪ 42 Entrepreneurs spécialisés	122	30	9
▪ 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	73	28	10
▪ 44 Services relatifs à la construction	2	1	1

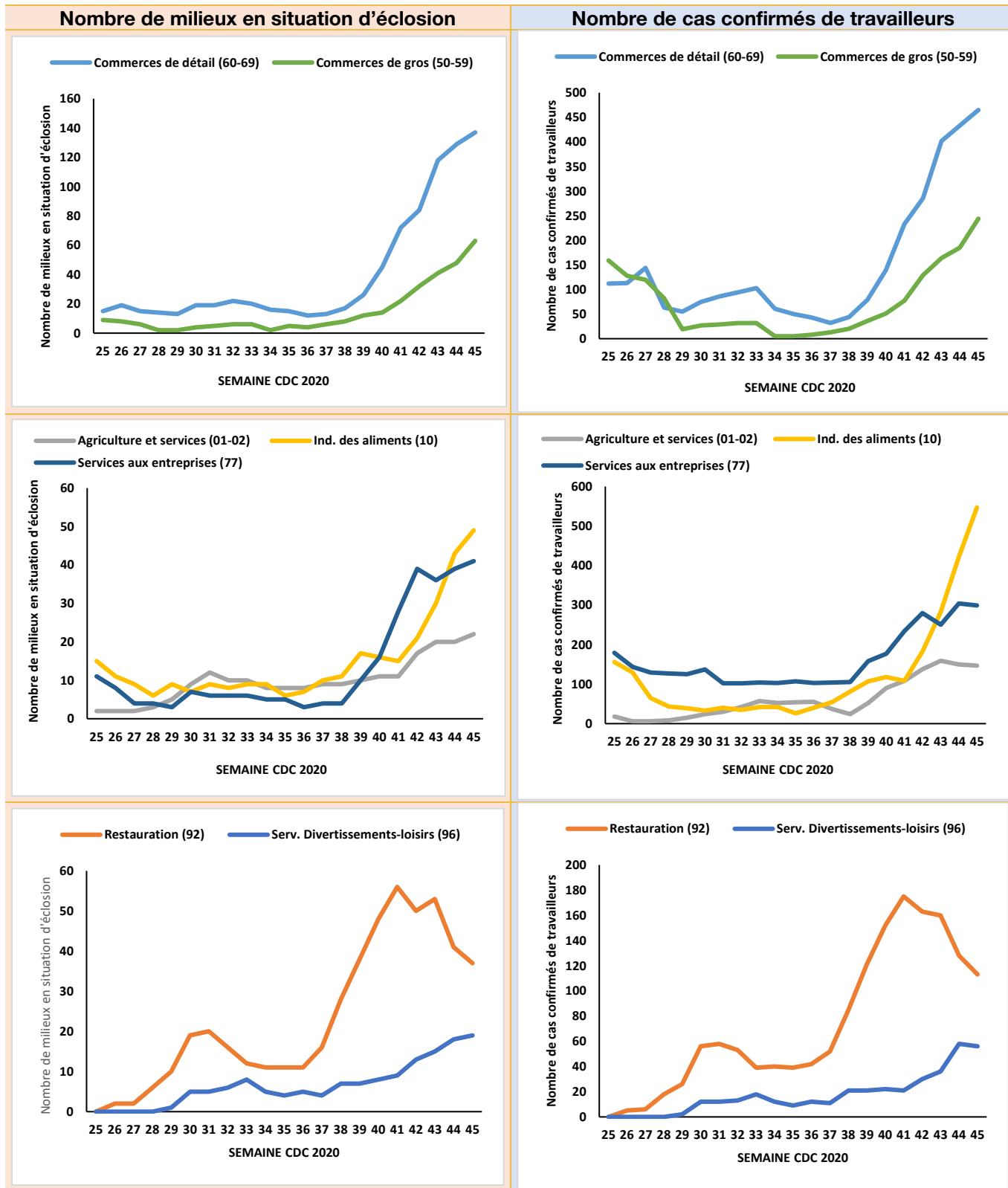
<sup>a</sup> Quatre commerces de bois et de matériaux de construction, deux bijouteries, un magasin-entrepôt et un commerce d'instruments de musique.

<sup>b</sup> Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins-entrepôt, magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses et friperies.

<sup>c</sup> Un bureau d'administration (dans une boulangerie) et une firme de services-conseils financiers.

<sup>d</sup> Quatre commerces d'articles de sport, un commerce de produits de plastique, un commerce de matériaux de construction, deux commerces de produits pour la maison, trois entreprises spécialisées dans les rebuts et le recyclage et une entreprise de gestion des matières résiduelles.

**Figure 4** Variation du nombre de milieux en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés de travailleurs, entre les semaines CDC 25 à 45, dans les sept secteurs d'activité économique les plus touchés (codes à deux chiffres de la Classification des Activités Économiques du Québec (CAEQ))



## Répartition par activité économique

**Tableau 7 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaine CDC 45, 2020**

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	22	3,0	147	4,4
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	2	0,3	7	0,2
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	5	0,7	16	0,5
E – Industries manufacturières	175	23,8	1 109	33,0
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	59	8,0	197	5,9
G – Transports et entreposage	47	6,4	228	6,8
H – Communications et autres services publics <sup>a</sup>	13	1,8	36	1,1
I – Commerces de gros	63	8,6	244	7,3
J – Commerces de détail	137	18,6	469	14,0
K – Intermédiaires financiers et assurances	12	1,6	41	1,2
L – Services immobiliers et agences d'assurances	6	0,8	17	0,5
M – Services aux entreprises	41	5,6	299	8,9
N – Services gouvernementaux	32	4,3	169	5,0
O – Services d'enseignement <sup>b</sup>	4	0,5	17	0,5
P – Services de santé et services sociaux	29	3,9	104	3,1
Q – Hébergement et restauration	40	5,4	122	3,6
R – Autres services <sup>c</sup>	49	6,7	135	4,0
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>736</b>	<b>100,0</b>	<b>3 357</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Une entreprise de production d'énergie, divers services de télécommunication, un bureau de poste, divers services de messagerie et de livraison et un centre d'appels.

<sup>b</sup> Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

<sup>c</sup> Services de divertissements et de loisirs (golfs, centres sportifs, club sportif, centre de ski, centre de plein air, salon de quilles, orchestre, troupe de cirque...), services personnels et domestiques (salons de coiffure-barbier, salons d'esthétique, service de blancherie, spa, salons funéraires), divers services relatifs aux bâtiments et aux habitations, services de conciergerie, service de location d'automobiles et de camions, service de réparation, service de photographie, service d'extermination.

**Tableau 8 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques, semaine CDC 45, 2020**

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	18	2,4	85	2,5
02 – Services relatifs à l'agriculture	4	0,5	62	1,8
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	1	0,1	4	0,1
05 – Services forestiers	1	0,1	3	0,1
06 – Mines	3	0,4	9	0,3
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	2	0,3	7	0,2
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	49	6,7	547	16,3
11 – Industries des boissons	0	0	0	0
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	2	0,3	9	0,3
16 – Industries des produits en matière plastique	13	1,8	44	1,3
17 – Industries du cuir et des produits connexes	1	0,1	2	0,1
18 – Industries textiles de première transformation	3	0,4	7	0,2
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	6	0,8	23	0,7
25 – Industries du bois	16	2,2	68	2,0
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	7	1,0	34	1,0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	3	0,4	9	0,3
29 – Industries de première transformation des métaux	5	0,7	31	0,9
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	15	2,0	57	1,7
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	4	0,5	15	0,4
32 – Industries du matériel de transport	14	1,9	93	2,8
33 – Industries des produits électriques et électroniques	13	1,8	91	2,7
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	9	1,2	33	1,0
36 – Industries du pétrole et du charbon	3	0,4	12	0,4
37 – Industries chimiques	8	1,1	25	0,7
39 – Autres industries manufacturières	4	0,5	9	0,3
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	28	3,8	73	2,2
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	30	4,1	122	3,6
44 – Services relatifs à la construction	1	0,1	2	0,1

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
45 – Transports	40	5,4	206	6,1
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	7	1,0	22	0,7
48 – Communications	12	1,6	33	1,0
49 – Autres services publics	1	0,1	3	0,1
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	3	0,4	6	0,2
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	18	2,4	78	2,3
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	4	0,5	17	0,5
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	10	1,4	58	1,7
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	16	2,2	54	1,6
59 – Commerces de gros de produits divers	12	1,6	31	0,9
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	60	8,2	200	6,0
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	9	1,2	24	0,7
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	13	1,8	43	1,3
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	29	3,9	110	3,3
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	16	2,2	43	1,3
65 – Autres commerces de détail	8	1,1	45	1,3
69 – Commerces de détail hors magasin	2	0,3	4	0,1
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	10	1,4	35	1,0
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	2	0,3	6	0,2
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	5	0,7	13	0,4
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	1	0,1	4	0,1
77 – Services aux entreprises	41	5,6	299	8,9
81 – Services de l'administration fédérale	3	0,4	28	0,8
82 – Services de l'administration provinciale	14	1,9	67	2,0
83 – Services des administrations locales	15	2,0	74	2,2
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement <sup>a</sup> (voir interprétation et limites en annexe)	4	0,5	17	0,5

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
86 – Services de santé et services sociaux	29	3,9	104	3,1
91 – Hébergement	3	0,4	9	0,3
92 – Restauration	37	5,0	113	3,4
96 – Services de divertissements et de loisirs <sup>b</sup>	19	2,6	56	1,7
97 – Services personnels et domestiques <sup>c</sup>	12	1,6	31	0,9
98 – Associations	0	0	0	0
99 – Autres services <sup>d</sup>	18	2,4	48	1,4
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>736</b>	<b>100,0</b>	<b>3 357</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

<sup>b</sup> Golfs, centres et clubs sportifs, centre de ski, centre de plein air, salon de quilles, orchestre, troupe de cirque...

<sup>c</sup> Salons de coiffure-barbier, salons d'esthétique, service de buanderie, spa, salons funéraires.

<sup>d</sup> Divers services relatifs aux bâtiments et aux habitations, services de conciergerie, service de location d'automobiles et de camions, service de réparation, service de photographie, service d'extermination.

**Tableau 9 Grands groupes d'activités économiques selon les augmentations les plus importantes ( $\geq 20$ ) du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux en situation d'éclosion entre les semaines CDC 45 et CDC 44, 2020**

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Semaine 45		Semaine 44		Augmentation entre les semaines 45 - 44	
	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés
10 – Industries des aliments	49	547	43	422	6	125
45 – Transports	40	206	39	304	3	38
65 – Autres commerces de détail	8	45	37	168	1	22
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>798</b>	<b>87</b>	<b>613</b>	<b>10</b>	<b>185</b>

**Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 45, 2020**

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01 - Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	59	8,0	197	5,9
	02 - Industrie chimique	8	1,1	25	0,7
	03 - Forêt et scieries	4	0,5	26	0,8
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	5	0,7	16	0,5
	05 - Fabrication de produits en métal	15	2,0	57	1,7
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	14	1,9	49	1,5
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	15	2,0	53	1,6
	08 - Fabrication d'équipement de transport	14	1,9	93	2,8
	09 - Première transformation des métaux	5	0,7	31	0,9
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	9	1,2	33	1,0
III	11 - Administration publique	32	4,3	169	5,0
	12 - Industrie des aliments et boissons	49	6,7	547	16,3
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	7	1,0	34	1,0
	15 - Transport et entreposage	47	6,4	228	6,8
IV	16 - Commerce	200	27,2	713	21,2
	17 - Industrie du cuir	1	0,1	2	0,1
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	4	0,5	15	0,4
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	3	0,4	7	0,2
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	130	17,7	556	16,6
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	13	1,8	36	1,1
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	3	0,4	9	0,3
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,4	12	0,4
	25 - Fabrication de produits électriques	13	1,8	91	2,7
VI	26 - Agriculture	22	3,0	147	4,4
	27 - Bonneterie et habillement	6	0,8	23	0,7
	28 - Enseignement et services annexes <sup>a</sup>	4	0,5	17	0,5
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	18	2,4	58	1,7
	30 - Services médicaux et sociaux	29	3,9	104	3,1
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	4	0,5	9	0,3
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>736</b>	<b>100,0</b>	<b>3 357</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

- ▶ Dans les groupes sectoriels I, II et III<sup>1</sup>, la part du nombre de milieux de travail en situation d'écllosion est restée stable au cours des trois dernières semaines (≈ 38 %).
- ▶ Cependant, cette semaine est marquée par une deuxième hausse consécutive de 3 % des cas confirmés de travailleurs dans ces mêmes groupes (46 % c. 43 %).
- ▶ Les groupes sectoriels IV, V et VI regroupent toujours 62 % des situations d'écllosions, mais 54 % des cas confirmés de travailleurs (c. 57 % la semaine précédente).

**Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'écllosion, selon les groupes sectoriels<sup>2</sup>, semaine CDC 45, 2020**

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	91	12,4	321	9,6
II	57	7,7	259	7,7
III	135	18,3	978	29,1
IV	208	28,3	737	22,0
V	162	22,0	704	21,0
VI	83	11,3	358	10,7
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>100,0</b>	<b>3 357</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>1</sup> Groupes sectoriels définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

<sup>2</sup> Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

# ANNEXE

## Méthode

### Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)<sup>3</sup> qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 32).
- ▶ Les chantiers de construction qui ont été introduits depuis la semaine du 30 août (CDC 36).

### Source de données

- ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges et de l'étroite collaboration avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses.
- ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques. Un guide de saisie précise la nature des informations à inclure et les conditions à appliquer.
- ▶ Les données régionales ont été transmises<sup>4</sup> à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique nécessaire pour la répartition des éclosions et des cas confirmés.

### Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique<sup>5</sup> et région sociosanitaire :
  - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
  - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

---

<sup>3</sup> Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

<sup>4</sup> Données transmises le 10 novembre 2020 pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2020.

<sup>5</sup> Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

## Définition

**Définition d'éclosion dans le milieu de travail :** Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas<sup>6</sup> (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé<sup>7</sup> (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

## Semaines CDC, 2020

Semaine CDC	Date
25	14 au 20 juin
26	21 au 27 juin
27	28 juin au 4 juillet
28	5 au 11 juillet
29	12 au 18 juillet
30	19 au 25 juillet
31	26 juillet au 1 <sup>er</sup> août
32	2 au 8 août
33	9 au 15 août
34	16 au 22 août
35	23 au 29 août
36	30 août au 5 septembre
37	6 au 12 septembre
38	13 au 19 septembre
39	20 au 26 septembre

Semaine CDC	Date
40	27 septembre au 3 octobre
41	4 au 10 octobre
42	11 au 17 octobre
43	18 au 24 octobre
44	25 au 31 octobre
45	1 <sup>er</sup> au 7 novembre
46	8 au 14 novembre
47	15 au 21 novembre
48	22 au 28 novembre
49	29 novembre au 5 décembre
50	6 au 12 décembre
51	13 au 19 décembre
52	20 au 26 décembre
53	27 décembre au 2 janvier

## Interprétation et limites

- ▶ **Précision importante :** les équipes d'enquête des directions de santé publique sont fortement sollicitées avec la hausse du nombre de cas déclarés. Cela a un impact sur les délais de saisie et de validation des données nécessaires à la vigie des éclosions dans les milieux de travail, donc sur le nombre réel d'éclosions et de cas confirmés pour la semaine de vigie. Les données rapportées sont donc celles disponibles au moment de la date de transmission des données par les régions.
- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).

<sup>6</sup> Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

<sup>7</sup> À noter que pour la semaine du dimanche 1 novembre au samedi 7 novembre 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 11 octobre et le 7 novembre 2020.

- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement le fait qu'une transmission de la COVID-19 soit survenue dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'écllosion » a été choisi plutôt que « foyer d'écllosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
  - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'écllosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet, la source initiale de données V10 a été remplacée au cours des dernières semaines par le système d'information Trajectoire de santé publique (TSP) (« Plateforme Akinox »). Ainsi, la notion de présence du travailleur dans le milieu de travail au cours des 14 jours précédant le début des symptômes ne se retrouve pas encore dans la plateforme.
  - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'écllosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport. Cette sous-estimation pourrait être accentuée par l'augmentation importante du nombre de cas déclarés récemment qui sollicite fortement les équipes des directions de santé publique pour les enquêtes.
  - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'écllosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'écllosion en cours.
  - ▶ Les situations d'écllosion dans des établissements dont les activités sont de compétence fédérale (ports, transports, service postal, etc.) peuvent être sous-estimées. En effet, comme le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT)<sup>8</sup> n'a pas à intervenir dans ces milieux de travail, il arrive que les cas confirmés de travailleurs dans ces établissements ne soient pas comptabilisés par les équipes de santé au travail.
- ▶ Pour le secteur de la construction :
  - ▶ La vigie a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. La vigie est maintenant également effectuée (depuis la semaine CDC 36) selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
  - ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'écllosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total d'entreprises et de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
  - ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'écllosion. Cependant, elle pose des défis d'exhaustivité, car il est fort plausible que des chantiers soient manquants. Une situation d'écllosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises avec des cas confirmés dans une situation d'écllosion est également répertorié, mais sans préciser les activités des sous-traitants impliqués.

---

<sup>8</sup> Le réseau est constitué d'équipes présentes dans chaque direction régionale de santé publique. Leur mandat consiste à élaborer et mettre en œuvre, dans chaque région, des programmes de santé adaptés dans des établissements prioritaires avec la CNESST, afin de prévenir les problèmes de santé causés par le travail (<http://www.santeautravail.qc.ca/>).

- ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés en fonction de la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.
- ▶ Pour les agences de placement (location) de personnel, l'information est rapportée en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé lorsque cette information est connue, ou à défaut, selon l'adresse de l'agence. Les travailleurs d'agence<sup>9</sup> peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. Lorsque seulement l'adresse de l'agence est disponible, cette information reste utile pour donner une idée du nombre total d'agences et de travailleurs affectés dans celles-ci.
- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 25 à 31. Depuis la semaine CDC 32, tous les services de santé hors établissements du réseau public ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)<sup>10</sup>. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs ont permis d'améliorer leur inclusion dans les rapports hebdomadaires.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

---

<sup>9</sup> Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

<sup>10</sup> Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

# Vigie des situations d'éclosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 45, du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2020

---

## AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique  
Richard Martin, conseiller scientifique  
France Tissot, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et  
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

## AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail  
Professionnels de maladies infectieuses  
Directions régionales de santé publique

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclosions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

## SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

